



AVIS PUBLIC

RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE TYPE : TRIENNAL 1^{ère} ANNÉE

Avis est donné par les présentes que le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham sera, en 2021, en vigueur pour le premier (1^{er}) exercice financier et que, toute personne peut en prendre connaissance au bureau de la municipalité, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 73 et 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q.c.F-2.1)*, toute personne qui a intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer auprès de la MRC de Drummond, organisme municipal responsable de l'évaluation, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit obligatoirement être déposée, avant le 1^{er} mai 2021, au bureau de la M.R.C. Drummond:

MRC de Drummond
436, rue Lindsay
Drummondville (Québec) J2B 1G6

- La demande doit être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement **MRC-200** et **MRC-430** de la MRC de Drummond et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Pour toutes demandes d'informations concernant une demande de révision, vous pouvez communiquer avec Monsieur Luc Letendre au bureau de la M.R.C. de Drummond au 819-477-2230.

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham,
Ce 16^e jour du mois de septembre 2020.

Donald Brideau
Directeur général et secrétaire-trésorier